

“ **L'égalité morale et politique** est un principe selon lequel des êtres possédant un même attribut doivent être traités identiquement pour tout ce qui regarde l'exercice de cet attribut”. En d'autres termes, le caractère ontologique, anthropologique de l'égalité est **relationnel**. C'est dans la relation entre les humains que se construit la condition d'être, d'existence dans le monde pour chaque humain. Ce caractère implique la reconnaissance d'une propriété commune qui se crée dans la possibilité, l'activation de la relation entre les humains. Il y a donc une tension entre une reconnaissance de **l'égale valeur de chaque humain** et de **l'universel d'égalité** toujours à créer dans la relation à partir de **l'(in)égalité**. La tension se manifeste notamment par des logiques de pensée, des principes discriminatoires qui fluctuent selon les époques, les auteurs, les points de vue, allant du non respect, de l'exploitation à un racisme de meurtre et d'extermination de masse dans certains cas.

On peut dire que malgré le poids ontologique du principe d'égalité, la tradition philosophique en matière d'égalité, se partage entre des théories qui partent du **postulat de l'égalité pour justifier l'inégalité** (Hobbes) et d'autres qui partent du fait de **l'inégalité pour poser l'exigence d'une construction de l'égalité** (Marx) sous des modalités très diverses.

*Rancière J. (1990) : “ Egalité ”, Les notions philosophiques, vol. I, Encyclopédie philosophique universelle, vol. 1, 757-759.*

